


**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 09 décembre 2024**

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 37	Date convocation : 03/12/2024
Pouvoirs de vote : 3	Date d'affichage : 03/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Lusignan Petit, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°126-2024 – Aménagement de l'Espace Convention d'adhésion au service « Système d'Information Géographique » (SIG), Outils métiers pour la gestion de l'urbanisme du syndical Territoire d'Energie Lot et Garonne**  
 Annexe 7 : [convention d'adhésion](#)

Acte rendu exécutoire  
 après le dépôt en  
 Préfecture : 11/12/2024  
 Publication : 11/12/2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 17h55-Délibération120-2024		
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à LEVEUR Brigitte		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel						X
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X			Arrivée à 17h55-Délibération120-2024		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie						X
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X				
MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale			X	Pouvoir à LARROY Jacques	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	CLUA Guy	X			Départ à 19h35	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			Supplée par GERON Mauricette jusqu'à 17h55 - Délibération 120-2024	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick			X	Pouvoir à CASTELL Francis	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques					X
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			39	3		1 3

A été nommée Secrétaire de séance : Madame Béatrice Piloni

<b>Délibération n°126-2024 – Aménagement de l'Espace Convention d'adhésion au service « Système d'Information Géographique » (SIG), Outils métiers pour la gestion de l'urbanisme du syndical Territoire d'Energie Lot et Garonne</b> <a href="#">Annexe 7 : convention d'adhésion</a>	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 11/12/2024 Publication : 11/12/2024
---	---

### Exposé des motifs :

Depuis 2023, un nouveau pôle Concessions et Données a été créé au sein du syndicat TE47 pour piloter le contrôle des concessions publiques de distribution d'électricité et de gaz et également apporter une expertise technique et cartographique dans l'exploitation des données. Ainsi en 2024, le Centre de Gestion Lot-et-Garonne (CDG47) dans le cadre de cette réorganisation, a proposé au syndicat TE 47 de reprendre la mission InfoGéo 47 qu'il avait créé depuis 2011 et dont il souhaitait se dessaisir.

Le syndicat TE 47 reprendra cette mission au 1er janvier 2025 avec pour ambition de maintenir le même niveau de service auprès des collectivités adhérentes.

La Communauté de Communes souscrit au service complet du pack Infogéo47 pour son usage direct et celui de ses communes membres. Ce Système d'Information Géographique permet d'accéder à différentes applications métier (urbanisme, voirie, funéraire...) ainsi qu'à des données géographiques ciblées (cadastre, réseaux publics etc..). Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme est souscrit en complément (hors formation et reprise des données qui font l'objet d'une convention spécifique).

Le syndicat TE 47 a repris les dispositions techniques et tarifaires de la mission InfoGéo 47 au travers d'une Convention d'adhésion, à laquelle il vous est proposé d'adhérer. Le détail des services proposés et leurs tarifs est détaillé en annexes 1 et 2 de la convention.

Le bon de commande est transmis en annexe 3 de la convention. La convention permet également de souscrire des prestations complémentaires dans les conditions fixées en annexe

1 et 2. Les tarifs seront révisés annuellement et indexés à l'indice Syntec dans les conditions précisées en annexe 4.

Cette convention prend effet au 1er janvier 2025 ou à défaut à la date de signature des parties si celle-ci est postérieure au 1er janvier 2025.

La durée de l'adhésion à la convention est de trois années civiles puis sera reconduite de manière tacite par périodes identiques, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions et délais prévus par la convention.



**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales qui permet au président de recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

**Vu** l'article 4.1.5 des statuts de TE47 en date du 18 octobre 2022, portant sur les activités connexes au titre des Systèmes d'Information Géographiques (SIG)

**Vu** la compétence aménagement du territoire dans les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;

**Vu** la convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » adoptée par TE 47 en date du 1er juillet 2024 ;

**Considérant** le besoin d'un accompagnement numérique dans la gestion des données cartographiques ;

**Considérant** l'arrêt de la mission du Centre de Gestion 47 (CDG 47) au 31/12/2024 ;

**Considérant** le transfert de la mission InfoGéo 47 du CDG 47 à TE 47 au 1er janvier 2025 ;

**Considérant** la mission « Système d'Information Géographique » proposée par TE 47 à compter du 1er janvier 2025 ;

**Considérant** l'outil SIG déployé à l'échelle du territoire permettant aux communes de consulter les renseignements d'urbanisme (matrice cadastrale, dispositions des documents d'urbanisme, servitudes, contraintes réglementaires, etc.) ;

**Considérant** le projet de convention annexé et décrivant la prestation réalisée par le TE47, dans la continuité de celle proposée par le CDG47 ;

➤ **L'accès aux applications :**

- Accès à un portail d'information géographique par application, en mode Internet et sécurisation pour chaque utilisateur,
- Accès aux données relatives au cœur de métier de l'application (exemples : plans cadastraux PCI vecteur, matrice cadastrale, documents d'urbanisme, contraintes et servitudes d'urbanisme, etc.),
- Accès aux informations géographiques fournies par les partenaires du CDG47 (photographies aériennes millésimées, Scan25, réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, etc.).

➤ **L'assistance du TE47 :**

- Maintenance aux applications, aide à l'utilisation des outils, vérification des données, et tout autre point lié à l'assistance technique,
- Formation des utilisateurs.

➤ **La mise à jour des données fournis par les acteurs du département et de la région Nouvelle-Aquitaine.**

➤ **Délivrance des données.**

**Considérant** que l'adhésion de notre établissement public emporte ses effets sur l'ensemble des communes membres ;

**Considérant** que la formule qui permet de poursuivre le service, correspond à la formule « service complet » (avec l'application cimetièrre pour les communes) pour un montant annuel de 28 420€ ;

**Considérant** le besoin de poursuivre l'application du Guichet Unique des autorisations d'urbanisme pour un cout de 1 885€ ;

**Considérant** que la convention permet également de souscrire des prestations complémentaires, notamment pour de la formation, dans les conditions fixées en annexe 1 et 2 ;

**Où** l'exposé de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président à l'aménagement du territoire ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*42 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention*

1. **Approuve** l'adhésion à la nouvelle convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » proposée par TE 47 pour le Pack « Service Complet » ;
2. **Autorise** le paiement du montant de la cotisation annuelle correspondante, ainsi que le paiement des prestations complémentaires éventuellement sollicitées sur la base et dans les conditions tarifaires prévues en annexe 1 et 2 (guichet unique pour 1 885€).
3. **Indique** que les crédits correspondants seront ouverts au budget.
4. **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe ainsi que tous documents s'y rapportant, et notamment le bon de commande en annexe 3.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Béatrice Piloni

